

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 98**

présenté par

M. Pauget, M. Parigi, M. Viala, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Audibert, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cattin, Mme Louwagie, Mme Blin, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster, Mme Meunier, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Meyer, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Bourdeaux, M. de Ganay, M. Reda, M. Viry, Mme Porte et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, après le mot :

« fraternité »,

insérer les mots :

« , de laïcité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'intégrer explicitement la notion de laïcité parmi les principes fondamentaux que doivent respecter les associations françaises.